ville de fonsorbes
Département de la Haute-Garonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charte d'utilisation du Logo de la ville de Fonsorbes pour les associations

Le logo de la ville de Fonsorbes est mis à la disposition des associations recevant le soutien de la ville de Fonsorbes, pour diffusion sur leurs supports.

Il est transmis sur demande effectuée auprès du service Communication de la Ville de Fonsorbes (communication@fonsorbes.fr – tél 05 61 91 55 27), accompagné de la charte graphique.

Chaque support de communication utilisant ce logo doit être validé par la ville de Fonsorbes avant diffusion.

UTILISATION DU LOGO SUR VOS SUPPORTS

Le logo doit être parfaitement lisible (2 cm minimum de hauteur) et respecter la charte graphique.

Il est interdit de déformer le logo (conserver les proportions), de lui faire subir une rotation, de changer les couleurs du logo, d'appliquer une matière ou un dégradé, d'appliquer un contour.

La ville ne pouvant être tenue responsable des écrits publiés, le logo de la ville de Fonsorbes ne peut en aucun cas être utilisé sur des supports de communication tels que du papier entête, réseaux sociaux …

Fait à Fonsorbes le 28 octobre 2020

Geneviève VOISIN
Adjointe à la Communication

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Jean-Philippe BAE
Adjoint à la vie associative et animation de la ville

Mairie de Fonsorbes - Rue du 11-Novembre-1918 - BP 70028 - 31470 FONSORBES
Tél. : 05 61 91 55 10 - Fax : 05 61 91 55 19 - Email : mairie@fonsorbes.fr - www.fonsorbes.fr